



Les marais charentais

Entre eau douce et eau salée

Les marais du littoral charentais représentent un territoire total d'environ 100 000 ha. Ces espaces sont les premiers milieux colonisables depuis l'océan pour les poissons et principalement pour l'anguille.



Les principaux marais

- ▶ Les marais salés de l'Île d'Oléron et de la Seudre recouvrent une surface total d'environ 13 000 ha.
- ▶ Les marais doux de Brouage et de la Charente (Rochefort, Seugne, Boutonne, Arnoult) s'étendent sur 45 000 ha.
- ▶ Ces deux types de marais ne sont pas gérés de la même façon :

- En marais salés, l'entrée et la sortie de l'eau de mer se font au gré de la marée. L'élevage des huîtres et la production de sel sont les activités dominantes.

- En marais doux, les gestionnaires limitent l'entrée d'eau de mer et laissent s'écouler le trop plein d'eau douce. L'eau douce du marais est utilisée pour l'agriculture et l'élevage.



Le marais salé de la Seudre : le plus grand du littoral français



Cet ancien marais salant a été reconvertis en fossés pour le grossissement des poissons entrés naturellement (anguilles, mulets, bars...), en claires pour l'élevage des huîtres et en prairies pâturées. Il recouvre une surface totale de 9 050 ha.

Les fossés à poissons, habitats propices au grossissement des anguilles, représentent une surface en eau d'environ 1 000 ha. Ce sont des propriétés privées reliées à la Seudre par des ruisseaux et chenaux.

Action sur ce marais

Aujourd'hui, la plupart des fossés à poissons sont abandonnés et se combinent de vase pour disparaître progressivement. Depuis 2009, certains d'entre eux sont réhabilités (désenvasement, réfection des ouvrages de gestion d'eau) dans un but environnemental et patrimonial. Cette action est essentielle pour la survie de l'anguille dans ce marais.

Le marais de Rochefort au bord de l'estuaire de la Charente

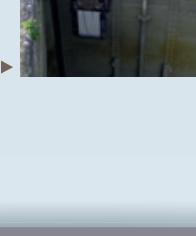
D'une surface de 15 000 ha environ, ce marais doux est en connexion avec la Charente mais aussi avec l'océan. Les canaux sont aménagés à leurs exutoires avec des portes à flots afin de limiter l'entrée d'eau salée à marée haute par une fermeture automatique. Ces ouvrages limitent la colonisation des marais par les espèces aquatiques dont l'anguille.

Action sur ce marais

Pour éviter le blocage des poissons au pied des portes à flots, il faut procéder à des admissions d'eau de l'estuaire. Différentes techniques sont testées sur le territoire pour éviter une fermeture totale des portes :



◀ Mise en place de cales sur les portes à flot de Charras



Création d'une ouverture dans une porte à flot de l'écluse de Biard ▶

Le marais de Brouage, entre Seudre et Charente

Recouvrant une surface de 11 000 ha, ce marais essentiellement doux est composé de canaux et de grands bassins. Le linéaire total est estimé à environ 1 600 km. Autrefois marais salant, les principales activités professionnelles actuelles sont l'élevage de bovins et l'agriculture. Situé entre la Charente et la Seudre, il communique avec ces deux fleuves par un canal. Il a aussi un accès à l'océan.

La migration des civelles

Lorsqu'elles arrivent sur nos côtes, les civelles utilisent les courants de la marée pour pénétrer dans les cours d'eau et dans les marais.

Il est donc nécessaire que les ouvrages à la mer soient franchissables durant une partie du flot (marée montante).



De par sa nature artificielle, la survie du marais dépend essentiellement de l'homme, des activités qu'il y pratique et des techniques d'entretien utilisées, respectueuses de ce milieu et de l'environnement.



▶ Fossé à poisson en marais de la Seudre



EPTB Charente

Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

Établissement public du ministère du Développement durable



Région Poitou-Charentes

Félix